



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E70641

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2024

ÉDITÉ LE 08/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG

Siret : 394 042 576 00022

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4022883

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 031 0008401

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 031 0008401

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : BOOS & FILS S.E. SARL

1, RUE DES ARTISANS
67770 SESSENHEIM

Téléphone : 03 88 86 90 32

Portable : 06 83 49 21 20

Site Internet : www.boosetfils.fr/

E-mail : boos.fils@orange.fr

Responsabilité légale :

BOOS DENIS CO-GÉRANT / BOOS ALAIN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	08/09/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.